



UNION FRANÇAISE DE LETHWEI & BANDO

UFLB

DOSSIER D’AFFILIATION ET DE LICENCES

SAISON SPORTIVE 2026-2027

Licence annuelle UFLB : 2 € par personne

DOCUMENT OFFICIEL À RETOURNER PAR LES CLUBS

Le présent dossier fixe les modalités de prise de licence UFLB pour l'ensemble des élèves, dirigeants, enseignants, arbitres, bénévoles et membres du bureau des clubs affiliés. Il comprend la note d'information, le règlement, le bordereau récapitulatif et les feuilles de listing nominatif.

Version du 3 août 2026

Président : Alain-André Feschet

13 rue de Villard-de-Lans, 38000 Grenoble | 06 56 67 41 80 | www.lethwei-bando.fr

1. Note officielle aux clubs affiliés

Mise en place de la licence annuelle UFLB — saison 2026-2027

Dans le cadre de la réorganisation de la saison sportive 2026-2027, l'UFLB met en place une licence annuelle individuelle destinée à identifier les membres de son réseau, à assurer un suivi administratif cohérent et à appliquer des tarifs réservés lors de ses activités.

PRINCIPE OBLIGATOIRE POUR LES CLUBS AFFILIÉS

Chaque club affilié doit licencier l'intégralité de ses membres : tous les élèves, mineurs et majeurs, les enseignants, assistants, juges-arbitres, bénévoles actifs ainsi que l'ensemble des membres du bureau, qu'ils soient ou non pratiquants.

Tarif unique

Le montant est fixé à 2 € par personne pour toute la saison sportive. Le club transmet un listing nominatif complet accompagné du bordereau récapitulatif et règle la somme totale exclusivement par virement bancaire.

Ce que permet la licence UFLB

- bénéficier des tarifs préférentiels réservés aux licenciés pour les stages, formations, regroupements, passages de grades et événements UFLB ou WBTLF ;
- accéder aux compétitions UFLB à un tarif réduit, sous réserve de l'inscription à l'épreuve, de la présentation des documents exigés et de la prise d'une carte temporaire de compétition ;
- être identifié dans les fichiers sportifs et administratifs de l'UFLB, notamment pour les grades, formations, fonctions officielles et résultats ;
- recevoir les informations techniques, convocations et communications destinées au réseau affilié.

ATTENTION — LA LICENCE À 2 € N'INCLUT AUCUNE ASSURANCE

La licence UFLB ne comprend ni assurance individuelle accident, ni extension automatique de l'assurance aux entraînements, déplacements ou activités habituelles du club. Elle ne remplace pas l'assurance de responsabilité civile que chaque club doit souscrire pour ses propres activités, ses dirigeants, ses encadrants, ses bénévoles et ses pratiquants.

La licence UFLB est un titre associatif interne. Elle ne vaut ni agrément de l'État, ni licence délivrée par une fédération sportive délégataire, ni garantie d'admission automatique à une manifestation.

2. Règlement de délivrance des licences

Dispositions applicables à compter de la saison 2026-2027

Article 1 — Objet

La licence UFLB matérialise l'inscription individuelle d'une personne au sein du réseau UFLB pour la saison sportive. Elle permet l'identification, le suivi administratif et l'application des droits et tarifs réservés.

Article 2 — Personnes devant être licenciées

Le club affilié licencie tous ses élèves et tous les membres participant à sa vie sportive ou administrative : dirigeants, membres du bureau, enseignants, assistants, juges-arbitres, bénévoles et officiels.

Article 3 — Validité

La licence est personnelle, non cessible et valable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027. Toute nouvelle inscription en cours de saison fait l'objet d'un bordereau complémentaire.

Article 4 — Tarif

Le tarif est fixé à 2 € par licence. Le règlement est effectué par le club, en une seule fois pour chaque bordereau transmis, exclusivement par virement bancaire.

Article 5 — Absence d'assurance incluse

Le prix de la licence ne comprend aucune assurance individuelle, aucune garantie corporelle personnelle et aucune couverture automatique des activités quotidiennes du club. Le club demeure responsable de ses obligations d'assurance. Pour chaque manifestation, l'organisateur met en place les garanties de responsabilité civile exigées par la réglementation, sans que cela constitue une assurance individuelle accident du participant.

Article 6 — Droits attachés à la licence

La licence ouvre droit aux tarifs préférentiels UFLB et, lorsque les conditions de l'événement le prévoient, WBTLF. Elle permet également l'enregistrement des grades, formations, fonctions officielles, classements et résultats.

Article 7 — Compétitions et carte temporaire

La participation à une compétition exige, en supplément de la licence annuelle, une carte temporaire de compétition UFLB — également désignée licence événementielle — délivrée sur place pour la seule manifestation concernée. Son tarif est indiqué dans la convocation. Elle n'est délivrée qu'après contrôle du dossier administratif, médical et sportif requis.

Article 8 — Dossier incomplet

L'UFLB peut suspendre la délivrance d'une licence ou d'une carte temporaire lorsque les informations sont incomplètes, incohérentes ou non accompagnées du règlement correspondant.

Article 9 — Protection des données

Les données transmises sont utilisées uniquement pour la gestion des licences, des activités sportives, des formations, des grades, des fonctions officielles et des obligations administratives. Le club informe ses membres de cette transmission et veille à la licéité des données communiquées, notamment pour les mineurs.

Article 10 — Acceptation

La transmission du bordereau signé et le paiement valent acceptation du présent règlement par le club. Le club s'engage à informer clairement chacun de ses membres de l'absence d'assurance comprise dans la licence.

3. Procédure de transmission et de règlement

Mode opératoire pour les clubs

1. Recenser tous les membres	Inclure tous les élèves, y compris les débutants, ainsi que les dirigeants, membres du bureau, enseignants, assistants, bénévoles, juges-arbitres et officiels.
2. Compléter le listing nominatif	Renseigner lisiblement les nom, prénom, date de naissance, qualité ou fonction, type de pratique et discipline principale. La colonne du numéro de licence est réservée à l'UFLB.
3. Calculer le montant	Nombre total de personnes inscrites sur le bordereau × 2 €.
4. Effectuer le virement	Paiement exclusivement par virement bancaire. Les coordonnées bancaires officielles sont consultables sur www.lethwei-bando.fr , rubrique « Affiliations & Juridiques ». Indiquer obligatoirement en référence : LICENCES – NOM DU CLUB – 2026-2027.
5. Transmettre le dossier	Envoyer le bordereau récapitulatif signé, le listing nominatif et le justificatif de virement à : ufblethweibando@gmail.com .
6. Compléter en cours de saison	Toute arrivée nouvelle est déclarée sur un bordereau complémentaire avec un nouveau virement de 2 € par personne ajoutée.

DOSSIER À CONSERVER PAR LE CLUB

Le club conserve une copie du bordereau, du listing transmis, de la preuve de virement et de son attestation d'assurance. Il conserve également les autorisations parentales et documents médicaux qui relèvent de sa responsabilité, sans transmettre à l'UFLB de questionnaire de santé détaillé.

4. Bordereau récapitulatif de licences

À compléter, signer et transmettre avec le listing nominatif

Nom officiel du club / association	_____
N° d'affiliation UFLB	_____
Adresse du siège	_____
Code postal et ville	_____
Nom du président / représentant légal	_____
Téléphone	_____
Adresse électronique	_____
Nom du responsable du bordereau	_____
Type de bordereau	☐ Initial ☐ Complémentaire ☐ Rectificatif

Décompte des licences

Catégorie	Nombre	Montant
Élèves mineurs	_____	_____ €
Élèves majeurs	_____	_____ €
Enseignants / assistants / officiels	_____	_____ €
Membres du bureau / dirigeants	_____	_____ €
Autres bénévoles actifs	_____	_____ €
TOTAL DES LICENCES	_____	_____ €

Calcul : nombre total de licences × 2 € = montant du virement.

Date du virement	___ / ___ / ____
Montant viré	_____ €
Référence du virement	LICENCES – _____ – 2026-2027
Justificatif joint	☐ Oui ☐ Non

RAPPEL

Aucune licence ne peut être considérée comme délivrée avant réception du listing complet et rapprochement du règlement correspondant.

5. Listing nominatif des licenciés — feuille 1/2

Photocopier cette feuille si le nombre de membres est supérieur à 44

Club : _____ Type : ☐ Initial ☐ Complémentaire ☐ Rectificatif

N°	NOM	PRÉNOM	NÉ(E) LE	STATUT / FONCTION	PRATIQUE / DISCIPLINE	N° LICENCE UFLB (réservé)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						

Statut / fonction : élève mineur, élève majeur, enseignant, assistant, président, secrétaire, trésorier, juge-arbitre, bénévole, autre.

5. Listing nominatif des licenciés — feuille 2/2

Photocopier cette feuille si le nombre de membres est supérieur à 44

Club : _____ Type : ☐ Initial ☐ Complémentaire ☐ Rectificatif

N°	NOM	PRÉNOM	NÉ(E) LE	STATUT / FONCTION	PRATIQUE / DISCIPLINE	N° LICENCE UFLB (réservé)
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						

Statut / fonction : élève mineur, élève majeur, enseignant, assistant, président, secrétaire, trésorier, juge-arbitre, bénévole, autre.

6. Attestation et engagements du club

Page de signature obligatoire

Je soussigné(e), représentant légal du club mentionné ci-dessous, certifie que les informations figurant sur le bordereau et le listing sont exactes et correspondent aux personnes effectivement membres ou bénévoles actifs de la structure.

- ☐ Je certifie avoir inscrit tous les élèves du club ainsi que l'ensemble des membres du bureau, dirigeants, enseignants, assistants, officiels et bénévoles actifs.
- ☐ Je reconnais expressément que la licence annuelle UFLB à 2 € n'inclut aucune assurance individuelle accident et ne remplace pas l'assurance propre du club.
- ☐ Je certifie que le club dispose d'une assurance de responsabilité civile en cours de validité couvrant ses activités, ses dirigeants, ses encadrants, ses bénévoles et ses pratiquants dans les conditions prévues par son contrat.
- ☐ Je m'engage à informer chaque licencié, ou son représentant légal lorsqu'il est mineur, de la nature de la licence et de l'absence d'assurance incluse.
- ☐ Je reconnais que toute participation à une compétition suppose une inscription spécifique et la prise, en supplément, d'une carte temporaire de compétition UFLB délivrée pour l'événement.
- ☐ Je certifie que la transmission des données personnelles à l'UFLB est réalisée de manière licite, transparente et limitée aux informations nécessaires à la gestion sportive et administrative.
- ☐ Je m'engage à transmettre tout ajout en cours de saison au moyen d'un bordereau complémentaire et à régler 2 € par personne ajoutée.

Nom du club	_____
Nom et qualité du signataire	_____
Fait à / le	_____ le ____ / ____ / ____
Signature	
Cachet du club	

Références et information

Le Code du sport impose aux associations et fédérations sportives de souscrire des garanties de responsabilité civile pour leurs activités et d'informer leurs adhérents de l'intérêt d'une assurance de personnes couvrant les dommages corporels. La délivrance de la licence UFLB à 2 € ne vaut pas souscription d'une telle assurance individuelle.

Contact droits sur les données : ufblethweibando@gmail.com. Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la licence, des activités et des obligations légales.